

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 8 août 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Absence : Monsieur Claude Mercier, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 332-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 333-2016

Adoption du second projet de Règlement numéro 010-2016 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'agrandir la zone P4-6 pour implanter de nouvelles normes sur l'affichage et de permettre l'usage de services généraux reliés à l'automobile à l'intersection de la Route 341 et de la Route 158

ATTENDU QU'	un avis de motion a été donné à la séance d'ajournement du conseil municipal, tenue le 25 juillet 2016;
ATTENDU QUE	le premier projet de règlement numéro 010-2016 a été adopté par le conseil municipal, à la séance du 25 juillet 2016;
ATTENDU QU'	un avis public a été publié dans le journal l'Express Montcalm du 27 juillet 2016 et affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil (mairie et église);
ATTENDU QU'	une assemblée publique de consultation a été tenue le 8 août 2016 à 18 h 30;
ATTENDU QU'	à cette assemblée publique de consultation, une (1) personne était présente et aucune demande de changement n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le second projet de règlement numéro 010-2016 soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits et que la directrice générale soit autorisée à procéder aux avis et actions appropriés requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Résolution n° 334-2016

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 05.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire